

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Juillet

## Les Anglais en Egypte

Pendant que nos législateurs mettent des semaines à voter une loi de défense sociale, les Anglais, toujours pratiques et disposés à profiter de la tolérance aussi inexplicable que coupable, dont ils bénéficient de la part des grandes puissances, continuent paisiblement à détruire le peu d'influence que nous possédons encore en Egypte.

Non seulement ils ont chassé de l'administration tous les fonctionnaires d'origine française ou favorables à la France, mais ils ont eu soin de les remplacer par des sujets de la reine Victoria, qui ont pour mission de travailler, par tous les moyens, à développer l'influence anglaise.

Or, on sait par l'expérience qui en a été faite dans d'autres pays, que John Bull s'entend à merveille à cette besogne et qu'aucun scrupule ne saurait l'arrêter. C'est en vain que les Egyptiens protestent et demandent à s'administrer eux-mêmes, c'est-à-dire que les fonctions de toutes catégories soient confiées non à des Anglais mais à des indigènes, la Grande-Bretagne fait la sourde oreille, ou, quand elle daigne répondre, c'est pour déclarer que les Egyptiens sont incapables de se gouverner eux-mêmes et de remplir les emplois administratifs même les plus infimes. Or, comme le Foreign-office entretient une armée dans la vallée du Nil et qu'il y est absolument le maître, les Egyptiens, traités en serfs, sont obligés de passer sous toutes les fourches caudines qu'il lui plaît de leur imposer.

Quand nous disons que nos bons voisins d'Outre-Manche s'efforcent de détruire les restes de l'influence française sur la terre des Pharaons, rien n'est plus vrai.

Il paraît que la langue française est encore très répandue en Egypte, et qu'on l'enseigne dans les écoles placées sous la surveillance

du ministère égyptien de l'instruction publique. La statistique va même jusqu'à affirmer que sur 9095 élèves qui ont fréquenté ces écoles l'année dernière, 3564 apprenaient le français contre 2397 qui étudiaient l'anglais.

Le gouvernement de Londres s'est ému de cette disproportion en faveur de notre langue, qui prouve que nous avons laissé en Egypte de bons souvenirs. Un membre de la Chambre des communes a même poussé le chauvinisme jusqu'à demander au sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, s'il était exact que les frais d'instruction de seize jeunes gens élevés en France, fussent payés par le gouvernement égyptien alors que ce gouvernement n'accordait de subvention qu'à huit des élèves placés en Angleterre.

Ce sont là, dira-t-on peut-être, des questions bien mesquines. Sans doute, mais elles prouvent de quel esprit on est animé à notre égard sur les bords de la Tamise, et elles prouvent également que nous ne sommes pas complètement oubliés en Egypte, et que nous y avons conservé de nombreuses sympathies.

D'ailleurs, ce n'est un mystère pour personne que le jeune khédive — et en cela il ne fait que partager les sentiments de l'immense majorité de ses sujets — est hostile à l'influence anglaise, et qu'il supporte avec peine l'occupation de l'Egypte par la Grande-Bretagne. A maintes reprises il a essayé de se soustraire à ce joug humiliant qui lui devient de plus en plus intolérable et odieux, mais il n'a pu y réussir.

Son dernier voyage à Constantinople n'avait pas d'autre but, au fond, que de se concerter avec le Sultan, son suzerain, sur les moyens à employer pour délivrer l'Egypte, le plus tôt possible, de la présence des Anglais. Mais il ne semble pas que cette entrevue ait eu des conséquences ultérieures.

Il n'est pas douteux que le Sultan voit d'un mauvais œil l'Egypte aux mains de l'Angleterre; mais il se rend parfaitement

compte de la situation dans laquelle il se trouve; il comprend bien qu'il ne peut rien sans l'appui des grandes puissances.

La Grande-Bretagne a promis, il est vrai d'évacuer l'Egypte, mais même à Constantinople, on sait ce que valent ces promesses et le cas qu'il faut faire de la bonne foi de la perfide Albion.

Ce qui a lieu d'étonner dans tout ceci, c'est l'indifférence avec laquelle les puissances européennes envisagent cette question; c'est la tolérance qu'elles manifestent à l'égard de l'Angleterre, qui en abuse pour étendre son empire colonial.

Un jour viendra où elles se repentiront peut-être d'avoir toléré ses agissements, mais il sera trop tard.

Pourtant l'Egypte, ce nous semble, vaut bien la peine qu'on l'arrache à la rapacité anglaise et qu'on la rende aux Egyptiens, ses légitimes possesseurs.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Stance du 23 Juillet

M. le vicomte d'Huges combat l'article 4, insistant sur la cruauté qu'il y aurait à soumettre au régime cellulaire des individus condamnés pour délit d'opinion.

Le premier paragraphe de l'article 4 réunit 345 voix contre 116.

L'ensemble du dit article est ensuite voté par 325 voix contre 131.

On passe à l'article 5. C'est celui qui est relatif à la publicité des débats.

M. Rouanet soutient sur cet article 5 un premier amendement, tendant à l'introduction de la disposition relative aux dénonciations inexactes.

Mais cet amendement, combattu par le gouvernement et la commission, est repoussé par 307 voix contre 155.

M. Déjeante, député socialiste, combat l'article 5 en un langage très violent.

L'orateur conclut en annonçant le triomphe de la République sociale sur la République bourgeoise.

M. Dénéchau, député de l'Aisne, combat l'article 5 au point de vue professionnel, car M. Dénéchau est journaliste, comme on le sait.

vres êtres souffrants que vous pouvez sauver? Vous avez été si malheureux vous me l'avez dit, que la vue de vos semblables vous est odieuse. Eh bien! Vous ne les verrez pas, mais laissez-les venir. Notre vieille Margarita veut un médecin, elle soignera ce pauvre jeune homme et vous n'aurez pas à vous repentir de votre charité.

Un profond soupir sortit de la poitrine de M. Martini. Il allait répondre quand le chariot s'arrêta près de lui. A la vue de l'état effroyable dans lequel se trouvait Henry, il n'eut pas le courage de persévérer dans sa farouche résolution, et donna les ordres nécessaires au bien-être de ses hôtes forcés.

Henry fut installé dans une chambre spacieuse et élégante, qui s'élevait sur le jardin, où il demeura sous la garde de Margarita et de Pascal. Ce dernier, malgré sa fatigue et sa faiblesse, ne voulut pas quitter son maître.

La nuit fut affreuse et les jours qui suivirent n'amenèrent pas une grande amélioration. Le délire persistait et le malade ne reconnaissait personne.

Plusieurs fois, dans l'égarément de son esprit, il lui semblait qu'on être surnaturel, aux larges voiles blanches, descendait du ciel et venait vers lui les mains pleines de roses; il entendait les paroles consolantes qu'il lui adressait et il sentait sur son front brûlant la douce pression de cette main bienfaisante.

Il lui semblait que la chambre, inondée de lumière, se remplissait de suaves parfums, et sa pensée paraissait prête à chasser les nuages qui obscurcissaient son cerveau. Mais la vision s'évanouissait et son esprit retombait dans la nuit.

Un jour vint pourtant où le mieux se fit sentir,

M. Guérin dit que ce qu'il s'agit d'atteindre, c'est non pas la presse véhicule de la pensée, mais la presse véhicule du crime.

M. Jourde vient insister sur l'impossibilité où l'on est de définir le caractère anarchiste de paroles ou d'écrits.

M. Lockroy demande la parole. Le centre réclame la clôture qui n'est pas prononcée.

M. Denoix, député de la Dordogne, soulève le plus gros incident de la journée.

« La presse, dit-il, réclame toutes les immunités, tous les privilèges; elle devrait comprendre que son devoir est d'y renoncer dans les circonstances que nous traversons. Oui! oui! la presse a tout pour elle; toutes les facilités, toutes les faveurs. On lui accorde les tarifs réduits pour ses correspondances. »

A ce moment le tapage et les rumeurs redoublent, et nous voyons nombre de députés se retourner et regarder vers les tribunes de la presse, qui protestent.

L'ordre est donné de faire évacuer la tribune de la presse.

Mais l'émotion est à son comble et le bruit que font, dans les tribunes, les agents de la Chambre en invitant les journalistes à sortir, empêche la délibération de continuer.

M. Humbert demande à la Chambre de ne pas maintenir une mesure aussi rigoureuse. Il s'agit, en effet, de défendre les droits de l'opinion publique, qui a besoin de savoir ce qui se passe ici. Qu'on ne touche pas aux droits de la presse. (Applaudissements à gauche, bruit au centre.)

Votons une suspension de séance après laquelle tout le monde rentrera, journalistes et députés. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La suspension de la séance est repoussée par 348 voix contre 120.

Et après ce vote, M. de Mahy déclare que l'autorité du président ayant été obéie, les journalistes peuvent reprendre place dans leur tribune.

Ils ne profitent guère de l'autorisation, au moins pour le moment, car les incidents se continuent dans les couloirs.

M. de Ramel soutient un amendement tendant à limiter l'interdiction de la publication aux seules paroles qui constitueraient l'apologie de l'anarchie.

M. Paschal Grousset soutient un autre amendement tendant à la reproduction sténographique dans le Journal Officiel, des débats des procès anarchistes.

L'amendement de M. Grousset, combattu par la commission et le gouvernement est repoussé par 373 voix contre 67.

la fièvre céda et le malade s'endormit enfin d'un sommeil réparateur. La vieille Margarita, qui l'avait soigné comme si c'eût été son fils, put le quitter pour aller prendre quelque repos et elle s'éloigna laissant Pascal près de lui. Elle recommanda à ce dernier de ne pas oublier de donner à son maître, quand celui-ci se réveillerait, une potion dont il avait encore grand besoin. Mais le pauvre homme avait, comme elle, veillé pendant de longues nuits et, malgré tous ses efforts, il s'endormit.

Quand le malade se réveilla, la nuit était venue et la lune, qui se levait calme et brillante, éclairait la chambre de ses rayons d'argent; pendant quelques instants, il se demanda où il était, ce qui lui était arrivé. Sa pensée ne lui répondait pas encore. Puis la mémoire lui revint peu à peu et il parvint à reconstituer le passé jusqu'à l'heure où, au milieu d'une course échevelée, il avait perdu connaissance.

Tout à coup il vit s'ouvrir la porte qui donnait sur le jardin: une jeune fille vêtue d'une robe blanche, tenant un bouquet entre les mains, entra dans sa chambre! Le délire le reprenait-il? Est-ce la céleste vision qui l'avait consolé? Il se tint tranquille et attendit. La jeune fille hésita un instant, puis elle marcha vers un meuble, alluma une bougie, regarda Pascal toujours endormi, plaça ses fleurs dans un vase et s'avança vers le lit, une fiole à la main. Quand son regard rencontra celui d'Henry elle tressaillit et parut prête à retourner en arrière, mais ce mouvement eut à peine la durée d'un éclair.

— Enfin, murmura-t-elle à voix basse, voici mieux, pauvre malade, et bientôt vous pour-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 3

LE

## CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

II

Pendant ce temps, que devenait M. Martini? Durant la première heure de l'absence de Cécile il ne s'était pas inquiété; mais à mesure que la journée s'avancait, il perdait peu à peu de sa tranquillité; quand il vit que l'obscurité allait bientôt être complète, son inquiétude devint mortelle. Qu'était-il arrivé à Cécile, son seul amour, sa vie même? Quel accident avait pu la retenir loin de lui pendant un temps aussi long?

Déjà, plusieurs fois, il avait envoyé au-devant d'elle; mais on ne l'avait pas rencontrée. Son malade visage était d'une pâleur extrême, les plis de son front plus creusés que d'habitude, et deux grosses larmes roulaient le long de ses joues. Tous ses serviteurs, qui l'adoraient, partageaient ses angoisses et chacun, à son tour, parlait dans une direction nouvelle.

Enfin, il lui sembla apercevoir sur le chemin un point noir qui grossissait de minute en minute.

— C'est une voiture! Grand Dieu! Cécile est-

elle blessée, me la rapporte-t-on morte ou mourante? Et il s'élança au-devant du cortège.

En arrivant à la grille, il rencontra Cécile qui, au pied de la montée, avait quitté ses compagnons et avait pris un raccourci à travers la montagne.

Elle savait combien son père détestait la compagnie des humains et elle avait voulu le préparer à la réception de ces infortunés étrangers. A la vue de sa fille, M. Martini poussa un cri de joie, ouvrit les bras et la tint longtemps serrée contre son cœur. Ils furent quelques instants sans parler: M. Martini n'aurait pu prononcer une parole; quant à Cécile, elle ne savait comment faire pour apprendre à son père qu'elle avait enfreint ses ordres les plus formels. Enfin, faisant appel à tout son courage, — elle en avait moins devant la tendresse de son père que devant le danger — elle commença en ces termes:

— Mon père; une étrange aventure m'est arrivée; j'ai arraché deux hommes, deux Français, aux mains d'un brigand; ces hommes sont mourants et je vous les amène.

A ces mots, l'expression du visage de Martini devint effrayante... on eût dit que ses cheveux allaient se dresser sur sa tête, tant étaient grandes la colère et la terreur qui se lisaient dans ses yeux égarés.

— Malheureuse enfant! Qu'as-tu fait? Ne sais-tu pas que j'ai juré de ne voir personne? Non! qu'ils ne viennent pas, qu'ils retournent à la ferme.

— Oh! mon père! Je ne vous reconnais plus! Ne m'avez-vous pas appris qu'il faut assister son prochain. Allez-vous renvoyer à la mort ces pau-

M. Viviani soutient un autre amendement tendant à la suppression dans le texte de l'article 5, de ces mots : « Et dans tous ceux dont le fait incriminé a un caractère anarchiste. »

316 voix contre 143 repoussent l'amendement Viviani.

L'amendement de M. de Ramel est, à son tour, repoussé par 283 voix contre 221.

La première partie du premier paragraphe de l'article 5 est votée.

Et l'on repousse, par 348 voix contre 139 un amendement de M. Millerand demandant que les cours et tribunaux ne puissent interdire la reproduction des jugements et arrêts.

On repousse de même par 321 voix contre 153, un amendement de M. Huguet tendant à remplacer ces mots : « En tant que cette reproduction pourrait présenter un danger pour l'ordre public, » par ces mots : « En tant qu'ils constituent un fait de propagande anarchiste. »

L'ensemble du premier paragraphe de l'article 5 est voté par 343 voix contre 157 et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain, à 9 heures.

## INFORMATIONS

### La villégiature du Président

Le président de la République ira résider à son château de Pont-sur-Seine dès que la session parlementaire sera terminée.

Il sera accompagné de M. Lafargue et du général Berruyer, ainsi que de quelques-uns des attachés du secrétariat général et des officiers de sa maison militaire. Un roulement du personnel de la présidence s'établira ensuite de manière à assurer le service au palais de l'Élysée et au château de Pont-sur-Seine pendant le séjour de M. Casimir-Périer à la campagne.

Ce séjour durera probablement jusqu'à la fin de septembre.

Mais le président de la République quittera Pont-sur-Seine le 19, pour aller passer, le 20, près de Châteaudun, la revue de clôture des grandes manœuvres des 4<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps d'armée que le général de Gallifet doit diriger.

M. Casimir-Périer en reviendra officiellement la municipalité de Châteaudun dans la visite que lui feront les délégués de cette ville, présentés par M. Isambert, député de l'arrondissement.

Le chef de l'État posera la première pierre du monument commémoratif du combat du 18 octobre 1870, où la ville de Châteaudun a si noblement acquis la croix de la Légion-d'Honneur qui orne ses armoiries.

### La surveillance de l'Élysée

D'après l'Événement, les mesures les plus rigoureuses pour la sécurité du président de la République sont prises à l'Élysée depuis l'installation de M. Casimir-Périer.

« C'est ainsi que des gardes municipaux se tiennent en permanence dans la loge du concierge et accompagnent jusqu'à destination les visiteurs qu'une raison quelconque amène à l'Élysée. Jadis, on le sait, un gardien du palais, de service à la grille du faubourg Saint-Honoré, se contentait de renseigner et le visiteur se rendait seul à l'endroit où il désirait aller. »

### Les cardinaux français

Selon le Figaro, le gouvernement serait dis-

posé à demander le chapeau cardinalice pour l'archevêque de Lyon et l'évêque d'Autun.

### Le deuil de l'armée

Le deuil de l'armée a pris fin hier. Les drapeaux cravatés depuis la mort de M. Carnot flottent librement, les officiers ont enlevé le crêpe qui était attaché à la poignée de leur sabre. En même temps les musiques militaires ont recommencé à jouer sur les places publiques.

### Le service de la Sûreté

Il est question de rattacher le service de la Sûreté générale à la préfecture de police.

A ce propos, le Temps émet l'avis de transformer la police en une institution d'État ayant son but parfaitement défini, ses moyens d'action bien tracés et tout à fait indépendants de l'action des municipalités.

Ce système soulèverait bien des objections. Il n'est pas facile de soustraire partout la police à l'autorité locale, et bien mieux, dans les petites localités, il y a mille raisons pour que l'autorité municipale exerce la police.

Elle seule, en effet, a le moyen de connaître exactement la localité où cette police opère, de se bien pénétrer de son esprit et de ses besoins, de distinguer dans quels cas il faut user d'indulgence et dans quels autres la sévérité est de rigueur ; mais comment une police centralisée, opérant sur toute la France, pourrait-elle distinguer ces nuances ?

La police emprunte presque toute sa force à la multiplicité des moyens d'action qui la mettent en rapport avec la société, et, à ce point de vue, l'organisation de la préfecture de police avait été très bien conçue. Le préfet était investi de mille fonctions qui le mêlaient à la vie publique et le faisaient apparaître non-seulement comme l'ennemi des malfaiteurs, mais encore comme le soutien des faibles et le protecteur des innocents. Non seulement il réprimait, mais il secourait, et si les méchants tremblaient devant lui, les malheureux recherchaient sa main paternelle.

Lorsqu'on enleva, en 1859, les attributions de petite voirie à la préfecture de police, on commit une faute, car on enleva aux agents leurs relations avec les boutiquiers. Tout se tient dans cette administration ; tous les services s'aident et se soutiennent. Les séparer pour en transformer plusieurs en institutions d'État, c'est affaiblir son action et la condamner à l'isolement.

### Les vins français en Espagne

Madrid, 21 juillet.

Le Journal Officiel vient de publier la très importante loi autorisant l'établissement, dans les ports de mer du royaume, de dépôts spéciaux de vins français devant servir aux coupages des vins espagnols destinés à l'exportation.

Il est probable que cette loi, dont voici l'article premier, aura des conséquences très considérables sur le commerce des vins :

« Article premier. — Le gouvernement autorisera l'établissement, dans les ports de mer ayant un poste de douanes, de dépôts spéciaux de vins français naturels, affectés exclusivement aux coupages des vins espagnols pour l'exportation, ainsi que l'admission de ces vins en franchise de douane, pour les tonnaux d'au moins 225 litres. Ces vins doivent être naturels et purs et seront dûment analysés. »

voira, mais cette souffrance augmentait sans cesse, et il sentait que bientôt il ne pourrait plus l'endurer. Quand, chaque soir, il se retrouvait seul dans sa chambre, il restait de longues heures, la tête dans les mains, plongé dans les plus anères réflexions.

— Chère et cruelle enfant ! pensait-il, si tu savais ! Si tu pouvais seulement comprendre à quel supplice tu m'as condamné ! Mais que vais-je souhai-ter là ? Mon Dieu ! mon Dieu ! faites qu'elle ne sache jamais ! ma bien-aimée. Quelle vie, hélas ! pour écartier le calice de ses lèvres : j'avais cru le cacher ici à tous les yeux ; mais la Providence se rit de notre sagesse humaine et je sens que j'ai de nouvelles douleurs à endurer : mais elle ! Oh ! mon Dieu ! Epargnez-la !

Qui était donc M. Martini, et quel était le mystère de cette vie troublée ?

Henry, pourtant, ne parlait pas de son départ et avait l'air de vouloir prolonger indéfiniment son séjour. C'est que, lui aussi, il réfléchissait profondément. Il s'était sérieusement attaché à Cécile. Le courage, la beauté de cette jeune fille était bien de nature à toucher le cœur le plus impassible et Henry était ardent, enthousiaste, généreux ! Et puis ne lui devait-il pas la vie ? n'était-il pas juste que cette existence qu'elle avait préservée fut toute entière consacrée à son bonheur ? Cependant Henry avait toujours considéré le nom de ses ancêtres comme un dépôt sacré et il ne voulait le confier qu'à une personne digne de le porter.

Quand il quitta son lit de douleur, ce fut avec la résolution d'étudier le caractère de Cécile et de voir si elle méritait tout le bien qu'il pensait d'él-

### Capitaine trésorier en fuite

On télégraphie de Mont-de-Marsan à la Libre Parole :

« Le capitaine Marchand, trésorier du 34<sup>e</sup> d'infanterie, étant parti dans la nuit de jeudi à vendredi pour une direction inconnue, et n'ayant plus donné de ses nouvelles, on a ouvert sa caisse et constaté un déficit qu'on estime de 12 à 14,000 fr. »

Un officier d'administration et le sous-intendant ont été chargés de vérifier sa comptabilité. »

### Le choix d'une carrière

Le père Didon, à l'occasion d'une distribution de prix dans un collège, a prononcé dernièrement un discours sur le choix d'une carrière. Quelques beaux passages de ces conseils à la jeunesse méritent d'être cités :

Voulez-vous l'indépendance, l'indépendance ! eh bien ! dit le père Didon à son jeune auditoire, j'en suis, et vous avez deux moyens assurés de la garder : la force de caractère, la fierté qui fait qu'un homme est toujours lui-même dans toutes les situations.

Et vous avez aussi la fortune, la fortune sans laquelle vous ne seriez point ici. Oui, la fortune, et ne soyez point surpris qu'un moine vous tienne ce langage. Jésus-Christ n'a jamais maudit le riche, il fut l'hôte reconnaissant du riche Lazare. Seulement, ne soyez point esclaves de la fortune ; c'est à elle à vous servir, faites de l'argent votre esclave, passez-lui un anneau dans les narines, obligez-le à vous conduire à la conquête du monde !

L'argent vous ouvre des carrières enviables : l'agriculture, l'industrie, la haute banque, la colonisation qui sont pour la patrie les vraies ressources de la prospérité.

Depuis dix ans, le règne des avocats, des littérateurs, des hommes des professions libérales est fini ; devant vos légitimes ambitions je vois par contre se dérouler la carte de notre domaine colonial, habité par 35 millions d'hommes et couvrant dix fois de son étendue la France entière. Que ferez-vous de ce vaste empire ?

Je ne puis, pour ma part, retenir mon indignation au spectacle de l'indifférence de nos compatriotes ; j'ai le cœur navré de l'asservissement, de l'infériorité auxquels nous condamnons l'exécration routine. L'Allemagne a 117 écoles commerciales, agricoles, industrielles fréquentées par plus de 3,000 élèves ; l'Amérique met en ligne une armée de 50,000 jeunes gens, chimistes, agronomes, banquiers, prêts à se lever des bancs de l'école à la conquête du monde. Je ne parlerai point de l'Angleterre, la reine, la maîtresse des nations. Qu'avons-nous à présenter en regard ? Huit écoles, à peine, et quelques centaines d'élèves !

Il n'est que temps, en effet, que les jeunes Français renoncent à la bureaucratie et au fonctionnarisme et entreprennent des carrières plus virilissantes, plus lucratives.

L'infâme « rond de cuir » a fait son temps.

## LES ANARCHISTES

D'importantes perquisitions ont été faites mardi, dès la première heure, chez des « compagnons » connus et recherchés depuis quelque temps par la police.

À la préfecture de police, on garde le plus grand silence sur ces opérations.

La date nouvelle fixée pour le procès de Caserio, l'assassin de M. Carnot, ne serait pas étrangère aux mesures qui ont été prises.

le, d'examiner enfin si elle avait le cœur assez haut pour devenir une vraie Montgarde.

Il ne pouvait manquer d'être frappé des étrangetés de M. Martini. Il reconnut qu'il y avait dans la vie de cet homme je ne sais quoi d'explicable, puis il en arriva à cette conclusion, et il se connaissait assez en hommes, que M. Martini n'était sans doute pas de famille illustre, son nom, du reste, le disait, mais qu'il avait souffert une immense douleur ; mais qu'il était le plus noble de tous les hommes et que la plaie cachée au fond de son cœur n'était pas de celles dont on doit rougir.

Henry n'eut donc plus qu'une pensée au monde : épouser Cécile.

Quoiqu'il en soit, les jours s'écoulaient rapides et remplis des plus nobles distractions. Henry, usant de ses privilèges de convalescent, réclamait souvent la présence de Cécile, se faisait faire par elle de la musique et, en échange, lui lisait les chefs-d'œuvre qui ont immortalisé Dante, Shakespeare, Milton, Corneille et même Victor Hugo.

Cécile parlait toutes les langues européennes avec une égale facilité, et elle éprouvait un vif plaisir à entendre détailler, avec un incomparable talent, les scènes sublimes de ces poètes préférents. Henry avait la voix chaude et bien timbrée, le sentiment toujours juste : l'expression sincère qu'il y mettait donnait à sa lecture un charme indéfinissable. Les plus nobles pensées s'ennoblaient encore en passant par ses lèvres, et on sentait, en l'écoutant, qu'il était fait pour les comprendre, et pour mettre en pratique les vertus qu'elles célébraient.

Ah ! la bonne et douce vie, et qu'ils étaient

Deux gardiens de la paix de service dans l'avenue de l'Opéra apercevaient, mardi matin, vers quatre heures, un individu qui lançait une énorme pierre dans la devanture de la boutique de M. Liberty, couturier au numéro 33.

La glace d'une valeur de seize cents francs vola en éclats.

Les agents arrêterent l'individu et le conduisirent au commissariat de M. Goron.

Il déclara au magistrat qu'il s'appelait Henri Dacosta, âgé de vingt-cinq ans, journalier, sans domicile.

— Je suis anarchiste, ajouta-t-il, j'en veux à la société qui me laisse crever de faim, et je lui ferai le plus de mal possible. Du reste, je vais aller en prison, j'y gagnerai quelques sous et, à ma sortie, j'achèterai un revolver pour crever un bourgeois.

Dacosta a été envoyé au Dépôt.

Une perquisition a été faite au domicile de M. Dacosta, père, directeur de la Revue financière, 31, rue St-Augustin.

On a trouvé plusieurs lettres du jeune anarchiste, dans lesquelles il menaçait son père de mort parce qu'il ne voulait pas lui donner d'argent ; il ne craignait pas la guillotine, avait fait le sacrifice de sa vie, voulait mourir pour la cause de l'anarchie, etc.

Nîmes, 24 juillet.

La gendarmerie vient d'opérer une rafle parmi les nombreux vagabonds qui infestent Aigues-Mortes et y viennent soi-disant pour travailler au lavage des sels.

Parmi ces arrestations, une capture importante a été faite, c'est celle du nommé Henri Dumas, anarchiste très dangereux, signalé par le parquet de St-Etienne, comme ayant tenu des propos menaçants pour la vie de M. Casimir-Périer.

Il a été trouvé porteur de brochures et de poésies anarchistes et d'une liste de souscription pour la fondation d'un journal de propagande anarchiste.

Interrogé par le commissaire de police, Dumas a répondu : « Je suis anarchiste et je m'en vante ! »

Toulon, 24 juillet.

M. Paoli, commissaire spécial est arrivé ici.

Il a commencé une enquête sur les menaces d'incendie qui ont été adressées par lettres anonymes au préfet maritime.

Plusieurs perquisitions ont eu lieu au domicile d'anarchistes signalés comme très compromis.

La police a arrêté hier trois révolutionnaires étrangers, notamment un nihiliste nommé Lazareff, condamné à vingt ans de mines en Sibérie.

Suivant le Matin, on a découvert un complot contre le tzar. Tous les conjurés ont été arrêtés.

Le bruit court qu'à la suite de rapports de Londres, signalant les attentats imminents projetés par les anarchistes, des agents de la sûreté ont été envoyés en Angleterre pour surveiller les dynamiteurs.

Le Rappel dit que le gouvernement a décidé d'expulser tous les anarchistes étrangers.

Le bruit a couru qu'à la suite de rapports reçus de Londres par le ministère de l'intérieur, des agents de la sûreté générale seraient partis pour l'Angleterre, afin d'exercer une surveillance de tous les instants sur les anarchistes qui se sont réfugiés de l'autre côté du détroit.

On disait que la sûreté générale aurait été avisée d'attentats imminents projetés par les

heureux, ces êtres charmants si bien faits pour se comprendre ; mais, hélas ! tout s'achève ici-bas, et bientôt la réalité vint remplacer le rêve.

Un soir, ils étaient comme de coutume réunis dans le salon, ils ne lisaient plus, mais admiraient le paysage qui se déroulait sous leurs yeux, et que le soleil couchant colorait de teintes merveilleuses.

La villa, vaste bâtiment carré, était située à l'extrémité d'une sorte de promontoire, et elle dominait la mer presque de trois côtés ; tout autour de la maison s'étendaient, au premier plan, de vastes terrasses remplies de fleurs les plus brillantes et les plus variées ; à droite et à gauche d'autres terrasses s'échelonnaient de gradins en gradins et descendaient ainsi au fond de gorges profondes qui s'abaissaient vers la plage.

Devant la façade principale, la falaise abrupte et coupée à pic, affectait les formes les plus grandioses et les plus pittoresques.

C'était ce spectacle que contemplaient en ce moment Henry et Cécile.

La mer était calme et bleue. De petites voiles blanches se montraient à l'horizon ; tout était inondé de lumière, de parfums, et jamais image du paradis terrestre ne fut plus poétique.

Après un long silence, Henry prit la parole.

— Moi aussi, dit-il, j'ai, quelque part, en Bretagne, un vieux château situé au milieu d'un paysage agreste et rempli de grandeur. Viendrez-vous bientôt le visiter ?

(A suivre)

anarchistes et que, de concert avec la préfecture de police, elle avait pris des mesures rigoureuses pour les prévenir dans la mesure du possible.

**Le procès Caserio**

Le procès Caserio est retardé. Il est maintenant fixé au 2 ou 3 août prochain, à moins toutefois que des événements imprévus ne se produisent d'ici là.

Le procureur général près la cour de Lyon a télégraphié à tous les témoins qu'ils n'avaient pas à se déranger avant cette date.

C'est à la suite d'un ordre émanant du ministère de la justice que cette remise a été décidée.

On pense, sans doute, que la nouvelle loi sera votée à cette époque et pourra être mise en application.

**Mesures énergiques contre les anarchistes en Allemagne**

D'une correspondance particulière adressée de Berlin au Paris, nous extrayons les passages suivants :

Les gouvernements confédérés, en suite d'une circulaire confidentielle, émanant de la chancellerie de l'Empire, traquent les anarchistes avec une vigueur incroyable. L'action de la police se fait dans le plus grand secret.

Dans l'ordre de la correction, les anarchistes vont être l'objet de mesures assez inquiétantes pour eux. Des instructions invitent les directeurs de prison à faire une sélection, à mettre à part les condamnés pour délits et crimes qualifiés anarchistes. Par la suite, ces individus seront répartis dans des prisons spéciales.

Pour commencer, on a rétabli en leur faveur les anciens règlements édictant les châtements corporels ; on leur administre, quand ils sont à jeun, des coups de lanières de cuir, soit encore de cordes fines garnies de nœuds, pour chaque infraction au règlement. Ce traitement peut, par la suite, devenir obligatoire par le seul fait d'être un condamné pour faits anarchiques.

Les anarchistes, constitués en associations, sous pavillon de fanfare ou de société de chant, — il y en a sept de ce genre à Berlin — se sont dispersés.

C'est, dit-on, l'empereur Guillaume lui-même qui a invité M. de Caprivi à prendre ces dispositions sans bruit, mais avec une énergie absolue.

Le gouvernement serait décidé à profiter de la moindre occasion que lui fournaient les socialistes pour les assimiler aux anarchistes.

D'ailleurs, un mouvement de réaction assez marqué contre le socialisme, se dessine depuis quelque temps dans diverses régions. Les organes du parti ont sombré, notamment à Mannheim. Les attentats en France, les tentatives contre le chancelier de l'Empire de la part des anarchistes, traduisant purement et simplement en commentaires par le fait les revendications socialistes, ont convaincu l'opinion publique de la solidarité étroite du socialisme et de l'anarchie.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Conférence**

La conférence de M. Zévaès sur le collectivisme avait attiré, lundi soir, beaucoup de curieux au théâtre. Pas un contradicteur ne s'étant présenté, la soirée a manqué absolument de gaieté.

**Vote de nos députés**

Voici le vote de nos députés sur l'amendement de MM. Balsan et Viviani portant que la relégation prévue par la loi contre les anarchistes, comme pouvant être prononcée par le tribunal correctionnel ne le fût que par le jury :

Pour : MM. Talou, Vival et Lachèze.  
Contre : M. Rey.

**Médaille d'honneur**

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, une médaille d'honneur a été décernée par le ministre du commerce à M. Claude, chef de gare à Cahors.

M. le préfet, en remettant cette médaille à M. Claude, l'a félicité d'avoir assuré d'une façon si parfaite la régularité des services, dans les moments où, par suite du concours agricole, la gare de Cahors était encombrée de voyageurs et de matériel.

**Lycée Gambetta**

Voici les résultats, connus jusqu'à ce jour, des examens pour l'obtention des divers baccalauréats que viennent de subir les élèves du lycée Gambetta :

M. Constant, reçu au baccalauréat de rhétorique (Bordeaux).

MM. Dilhac Vincent, Dilhac Jean, Mazars, Rames, Talayssat, Triaire, Vaissie, admissibles au baccalauréat de philosophie.

**FACULTÉ DES SCIENCES**

Baccalauréat classique. — Lettres 1<sup>re</sup> athéniques. — Ont été définitivement admis : MM. Labro et Salgues de Genès.

**FACULTÉ DES LETTRES**

Ont été admis aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (rhétorique).

Blin, Bonnet, Cabanel, Calmèjane, Course, Clary-Bousquet, Gagnayre, Gimel, Gruyère, Hérel, Quaranon, Saulières, Simon, Soullages.

Bach, Bruel, Capmel, Carayon, Constans, Delmond, Delprat, Duclaud, Nigon, Pradalier (oral le 1<sup>er</sup> août.)

**Etablissement libre des Petits-Carmes**

Ce matin a eu lieu, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors, la distribution des prix aux élèves des Petits-Carmes.

Le discours d'usage a été prononcé par un ancien élève de l'établissement, M. Doussot, curé-doyen de Castelnaud-Montratrier.

Voici la liste des élèves le plus souvent nommés :

Prix d'honneur. — Internat. — Baboulènes Antonin, Parra Fernand, Couaillac Amédée.

Externat. — Capet Paul, Mazard Jean.

Philosophie. — Tardieu Albert, Rescoussié Daniel.

Rhétorique. — Baboulènes Antonin, Latreille Louis, Raffy Gabriel.

Seconde. — Laleman Géraud, Bertrand Henri, Conquet Auguste.

Troisième. — Parra Fernand, Darnis Raymond, Lohméde Joseph.

Quatrième. — Karkowski Louis, Tardieu Victor, Couaillac Amédée.

Cinquième. — Laparra Marc, Petitjean Edouard, Abadie Marius.

Sixième. — Mazard Jean, Neumille Léon, Lasaygues Maurice.

Septième. — Costes Eugène, Capet Paul, Bertrand Gustave.

Huitième. — Capet Gaston, Depeyre Jean, Trubert Raoul.

Enseignement primaire. — Cours supérieur. — Baudel Justin, Berger Joseph, Courtaud A.

Cours moyen. — Première division. — Solignac Edouard, Bataille Fernand, Bories Henri.

Deuxième division. — Lacombe Achille, Mayzen Ludovic, Alazard Edmond.

Cours élémentaire. — Première division. — Deloncle Pierre, Costes Henri.

Deuxième division. — Couaillac Paul, Lascazes Henri, De Bayle Raymond.

Troisième division. — Depeyre Henri, Menton Henri, Camels Paul.

**Baccalauréat ès-sciences complet**

Boutarel Georges, de Luzech.

**Baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie).**

Bons Joseph, de Mauroux.

Rescoussié Daniel, de Cahors.

**Accident**

Un nommé Savy, chauffeur de la compagnie d'Orléans, a eu les deux jambes broyées par la locomotive de l'express de 7 h. 16 de Brive à Cahors. L'amputation a été jugée nécessaire.

**Ligne de Gourdon à Carsac**

Les études préliminaires pour établir le projet définitif de ligne ferrée de Gourdon à Carsac, études qui ont été commencées depuis quelque temps, vont se continuer au premier jour.

Il est d'ores et déjà décidé qu'une halte sera établie à St-Cirq-Madelon et arrêté à Payrignac.

On sait qu'un crédit de 200,000 fr. avait été inscrit au budget de 1894 et qu'il a été voté par les Chambres en 1893 pour la construction de ce tronçon de ligne.

Nous croyons savoir qu'une autre somme de 500,000 fr. est inscrite au budget en préparation de 1895, pour le même objet, et nous espérons que les Chambres voteront sans difficulté ce nouveau crédit, ce qui portera à 700,000 fr. la somme disponible pour la construction de cette ligne.

Dans ces conditions, la moitié de la somme nécessaire ayant été allouée, la construction ne pourra guère tarder à commencer.

**L'escroquerie au somnambulisme**

Le 17 juin dernier, Jean Pinède, cultivateur à St Martin-de-Vers, ayant été victime d'un vol de 40 fr. sur le prix de vente d'une vache et voulant faire marquer son voleur, se rendit chez une somnambule dont la voiture stationnait sur la place d'Armes, à Cahors.

Après avoir raconté l'affaire à la devineresse, celle-ci lui prit la main, et le regardant dans les yeux, lui dit : « Je vois que jusqu'à ce jour vous n'avez pas été très heureux, mais rassurez-vous, votre situation va changer. Un trésor de dix mille francs est caché dans votre propriété, je pourrai vous le faire découvrir si vous le désirez. »

Puis, revenant à l'affaire du vol de 40 fr., la somnambule, après avoir montré un christ au plafond de la voiture en invitant Pinède à faire une prière, lui demanda de quelle façon il voulait punir son voleur.

Pinède refusa de toucher avec une aiguille une partie quelconque du corps d'un petit bonhomme qu'on lui montrait dans une bouteille pour le marquer et déclara qu'il désirait tout simplement rentrer dans ses 40 fr., mais qu'il ne voulait pas pour le moment faire arriver malheur à son voleur.

La somnambule invita Pinède à verser entre ses mains à titre de dépôt tout l'argent qu'il por-

taut sur lui ; comme le paysan hésitait, elle lui montra un billet de 100 fr. que, dit-elle, un jeune homme venait de lui remettre dans les mêmes conditions.

Pinède s'exécuta enfin et confia à la devineresse la somme de 220 fr. qu'il devait venir reprendre vingt-et un jours après, c'est-à-dire le dimanche 8 juillet.

Pour retrouver dans son lit les deux pièces de 20 fr. qui lui avaient été soustraites, Pinède devait chaque soir, avant de se mettre au lit et pendant neuf jours, asperger sa couche d'eau bénite à l'aide d'une branche de laurier n'ayant que trois feuilles et réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*, et surtout ne rien dire à personne et n'avoir aucun rapprochement avec sa femme.

Le naïf observa consciencieusement toutes ces prescriptions, mais hélas ! ce fut en vain, car les pièces de 20 fr. ne furent pas retrouvées.

Cependant, toujours plein de confiance, Pinède se rendit à Cahors au jour fixé, bien convaincu que ses 220 fr. lui seraient restitués avec tous les renseignements nécessaires pour retrouver ce trésor soi-disant caché dans sa propriété.

Grand fut son désappointement en constatant que la somnambule et son aide (car il y avait une deuxième femme) avaient depuis longtemps déjà quitté Cahors.

Sur sa plainte, procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police. Les auteurs de ce vol viennent d'être arrêtés à Souillac.

**Petit Séminaire de Montfaucon**

La distribution des prix au Petit Séminaire de Montfaucon a eu lieu hier, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors.

Voici la liste des élèves le plus souvent nommés :

Philosophie. — Seconde année. — Janis Eugène, Fénaurigue Adolphe, Latapie André.

Première année. — Durand Jules, Landes Xavier, Landes Louis.

Rhétorique. — Gimel Amédée, Hérel Georges, Cabanel Firmin.

Seconde. — Delom Denis, Salinié Basile, Durand Grégoire.

Troisième. — Malvy Jean, Bergougnoux Firmin, Roucand Léopold.

Quatrième. — Bessières Albert, Mounié Léon, Conquet Léopold.

Cinquième. — Massabie Adrien, Ouvrieu Achille, Chapelle Auguste.

Sixième. — Carrière Roger, Bergue Emile, Vayssié Philippe.

Septième. — Couffignac Faustin, Baudel Edmond, Soulayrès Louis.

Huitième. — Gayral Ernest, Lavour Ferdinand, Vialard Maurice.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot, le Cantal, la Corrèze et l'Aveyron partira de Bordeaux le samedi 4 août à 6 h. 35 du matin.

Il desservira les stations comprises entre Périgueux, Ribérac, La Gélle, Brive, Nexon, Limoges, St-Yrieix, Tulle, Ussel, St-Denis-près-Martel, Souillac, Figeac, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville, Rodez et Aurillac.

Le retour à Bordeaux aura lieu le mardi 14 août à 7 h. 45 du soir.

**PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR**

De Bordeaux à Périgueux, Ribérac, La Gélle, Thénon, Négrondes et stations intermédiaires. 2<sup>e</sup> classe 12 fr. Timbre quittance de 0,10 non compris ; 3<sup>e</sup> classe 8 fr.

De Bordeaux à La Bachellerie, Brive, St-Denis-près-Martel, Souillac, Tulle, Ussel, Lubersac, Thiviers, Limoges, St-Julien-le-Vendomois et stations intermédiaires.

2<sup>e</sup> classe 16 fr. 50 ; 3<sup>e</sup> classe 11 fr. Timbre quittance de 0,10 non compris.

De Bordeaux à Montvalent, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville, Rodez, Figeac, Vayrac, Aurillac et stations intermédiaires.

2<sup>e</sup> classe 21 fr. ; 3<sup>e</sup> classe 14 fr. Timbre quittance de 0,10 non compris.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 3 août, à 6 heures du soir.

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron partira de Paris le vendredi 3 août à 2 heures du soir.

Il desservira les stations comprises entre les Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Decazeville et Rodez.

Le retour à Paris aura lieu le Mardi 14 août à 3 heures 20 soir.

**PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR**

(Timbre quittance de 0,10 centimes non compris) De Paris aux Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, et aux stations intermédiaires.

2<sup>e</sup> classe 40 fr. 3<sup>e</sup> classe 27 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue,

gue, Najac, Decazeville, Rodez et aux stations intermédiaires.

2<sup>e</sup> classe 43 fr. 3<sup>e</sup> classe 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 2 août à 6 heures du soir.

**EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin**

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris ont les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

**ITINÉRAIRE A**

L'itinéraire A comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnat, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes ; St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême ; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

**ITINÉRAIRE B**

L'itinéraire B comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;

2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnat, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

**ITINÉRAIRE C**

L'itinéraire C comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnat, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche) ;

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême ; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux ; Capd nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.
Paris	98 f. 73	120 f. 90	f. »	f. »	f. »	f. »
Orléans	86 64	103 81	»	»	»	»
Blois	86 64	103 81	»	»	»	»
Tours	91 68	113 85	»	»	»	»
Le Mans	103 77	123 94	»	»	»	»
Angers	103 77	123 94	»	»	»	»
Nantes	113 87	133 104	»	»	»	»
Poitiers	91 68	»	»	»	91 68	»
Angoulême	91 68	»	»	»	86 64	»
Périgueux	86 64	»	»	»	81 60	»
Bordeaux	98 73	»	»	»	93 73	»
Agen	98 73	»	»	»	91 68	»
Montauban	93 73	»	»	»	86 64	»
Toulouse	103 77	»	»	»	91 68	»

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

**PILULES GICQUEL**, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Anray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Bats, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Pousnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du-billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque nu-

méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n<sup>o</sup> 1, 7,920 lit. par jour. Source n<sup>o</sup> 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primes avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

VINS St-ÉMILION

Marque LE PRIEURÉ

Chez M. Benâtre, pâtissier, rue de la Mairie, à Cahors.

**GUERISON** Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. MEME DES Plaies et Ulcères variqueux et illicites incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès est présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. Benâtre, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux, à MELUN (S.-et-M.) Consultations gratuites par correspondance.

POUR AMELIORER POTAGES SAUCES RAGOUTS LEGUMES et toutes sortes de METS ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DELICIEUX ET ECONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N<sup>o</sup> 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.